

Résumé



Nous devons en finir avec les idées reçues sur l'énergie : notre politique dans ce domaine et notre action en faveur du climat doivent reposer sur des constats objectifs. Or, ces dix dernières années, nos efforts ont été focalisés sur le mix électrique, notamment sur les renouvelables et le nucléaire, et insuffisamment

sur les principales sources d'émission de gaz à effet de serre (GES) que sont le transport et le chauffage, secteurs qui dépendent massivement d'importation de combustibles fossiles.

I. La politique énergétique et l'action en faveur du climat doivent reposer sur des constats objectifs

- **La consommation d'énergie en France reste dominée par les énergies fossiles**

La consommation d'énergie en France reste dominée par les énergies fossiles, les plus émetteurs de GES. Le pétrole, le gaz et le charbon représentent près de la moitié de notre consommation d'énergie primaire et les deux-tiers de notre consommation finale d'énergie.

L'enjeu, pour réduire l'émission de GES est de diminuer nos importations d'hydrocarbures, principales responsables de nos émissions de GES.

- **La consommation d'énergie en France baisse depuis les années 2000**

Une croissance économique en berne, notamment dans l'industrie, et des efforts d'efficacité énergétique expliquent la tendance à la baisse de la consommation d'énergie.

- **La facture énergétique de la France demeure structurellement déficitaire**

La facture énergétique de la France (pétrole et gaz) s'établit encore à environ 40 milliards d'euros par an malgré la chute des cours du brut. Les exportations d'électricité (deux milliards d'euros en 2015) ne compensent que faiblement ce déséquilibre.

- **La France émet globalement peu de gaz à effet de serre**

La France représente seulement 1,2 % des émissions mondiales de GES alors qu'elle contribue à hauteur de 4,2 % au PIB mondial.

Que ce soit dans un souci d'indépendance énergétique, d'équilibre de notre balance commerciale, de lutte contre les émissions de GES, la France doit concentrer ses efforts sur la réduction de sa consommation (et donc de ses importations) d'énergie fossile.

II. Notre politique énergétique doit répondre à quatre enjeux prioritaires : chauffage, transports, marché de l'électricité et nucléaire

- **Le chauffage, fortement émetteur de CO₂, doit redevenir une priorité**

Le système de chauffage français a la particularité d'être très électrique ce qui implique des contraintes particulières sur l'ensemble du système électrique (forte saisonnalité, difficulté de gestion de la pointe hivernale...).

La rénovation du parc résidentiel et tertiaire recèle des gisements d'économie d'énergie significatifs.

- **Les progrès dans le transport passent par la fiscalité et l'électrification du secteur**

La convergence de la fiscalité sur les carburants est nécessaire afin de ne plus favoriser le diesel qui émet plus de particules fines.

Par ailleurs, la diminution des émissions de GES passera par le développement du véhicule électrique.

- **La production d'électricité reste soumise à de forts dysfonctionnements de marché**

Sur l'ensemble de la plaque européenne, le marché de l'électricité se trouve en situation de surcapacité de production. La baisse des cours mondiaux, les subventions aux énergies renouvelables et les décisions d'investissement de capacité à contre-cycle ont largement contribué à ce déséquilibre entre offre et demande.

Cette situation a entraîné une baisse des prix de gros de l'électricité qui fragilise les grands producteurs d'énergie.

L'Union européenne a échoué à construire un marché efficient qui profite à la fois aux producteurs et aux consommateurs. En effet, la baisse des prix de gros de l'électricité s'est paradoxalement traduite en Europe et notamment en France par une augmentation de la facture payée par le consommateur final par le biais des taxes permettant le financement des réseaux et des renouvelables.

- **Notre parc nucléaire approche de la fin de sa durée de vie théorique**

Le parc nucléaire français, construit entre 1980 et 1990, atteindra la fin de sa durée de vie théorique de quarante ans entre 2020 et 2030. Les décisions de prolongation, d'arrêt, ou de renouvellement doivent être planifiées au cours du prochain quinquennat. Le nouveau nucléaire ne pourra être envisagé qu'à condition d'une diminution significative de ses coûts et ce malgré l'augmentation des normes de sûreté qu'il faudra prendre en compte.

III. Notre politique énergétique doit s'articuler avec une politique climatique fondée sur la taxation du carbone

- **Quoiqu'insuffisant, l'Accord de Paris conclu à l'issue de la COP21 constitue une avancée significative**

Il est désormais nécessaire que les pays du G20 poursuivent leurs efforts et tiennent leurs engagements.

- **L'Europe et la France ont toutes les bonnes raisons de lutter contre le réchauffement climatique**

L'Europe doit promouvoir une véritable « transition carbone » visant à réduire la dépendance de nos économies aux combustibles fossiles, et constituer un axe d'influence économique et diplomatique en la matière.

- **La taxation du carbone : une mesure efficace sur le plan économique et sur le plan environnemental**

L'Union européenne s'est dotée d'un marché du carbone qui a atteint ses limites en raison d'un prix du carbone si faible qu'il n'est pas incitatif. Il faut désormais répondre à ses lacunes afin d'en restaurer la crédibilité, notamment pour les grands émetteurs industriels.

Pour les émetteurs diffus, le recours à une taxe carbone permet d'orienter les comportements des agents. L'opportunité doit être saisie de « verdier » la fiscalité plutôt que de l'alourdir sans quoi son acceptabilité ne sera pas garantie.

Nos propositions

1. Consolider le développement des énergies renouvelables

- Contenir le poids budgétaire des engagements passés et futurs.
- Concentrer les efforts sur les filières compétitives capables de gagner des marchés à l'export.
- Anticiper les changements de mode de consommation des énergies renouvelables avec l'autoconsommation.
- Traiter la question du renouvellement des concessions hydroélectriques.
- Poursuivre et amplifier les efforts de recherche et développement sur des technologies clés, notamment le stockage de l'électricité. Les ressources dont dispose le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) pourraient être prioritairement allouées à cette technologie.

2. Assurer la pérennité du parc nucléaire français

- Prolonger la durée de vie des centrales nucléaires existantes, tant que leur sûreté est garantie et que c'est économiquement rentable.
- Rendre le nouveau nucléaire plus compétitif.
- Achever la restructuration de la filière nucléaire française.

3. Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le chauffage et inciter à l'isolation du bâti

- Accentuer la politique de soutien au développement des réseaux de chaleur.
- Favoriser à plus long terme le développement du biogaz.
- Appuyer la Réglementation thermique des bâtiments sur les émissions de GES des différentes solutions de chauffage sur une méthodologie évaluant le contenu CO₂ des différents usages de l'électricité.

- Évaluer et rationaliser les différents outils d'incitation à l'isolation des bâtiments et mieux en évaluer les coûts.
- Engager un dialogue sur la responsabilité entre propriétaire et locataire en matière d'isolation des logements.

4. Développer l'électrification des transports et en adapter le cadre fiscal

- Rééquilibrer progressivement la fiscalité de l'essence et celle du diesel.
- Rechercher une meilleure concertation au sein de la filière, le développement de normes et de bornes de recharges.
- Maintenir les dispositifs financiers de soutien à l'achat de ces véhicules.
- Privilégier absolument, par des signaux tarifaires adaptés, la charge lente, au domicile et au travail, pendant les heures creuses.

5. Renforcer notre action en faveur du climat et l'asseoir sur une taxation du carbone

- Au niveau européen, fixer un objectif consensuel de réduction des importations d'hydrocarbures qui laisse aux États membres le choix des moyens pour y parvenir, dans le respect du principe de subsidiarité et en ayant pour objectif d'en minimiser les coûts.
- Mettre en place au sein de l'Union européenne un prix du carbone plancher de 30 €/tonne.
- Conserver la trajectoire d'évolution de la Contribution Climat Énergie en abaissant en parallèle la fiscalité pesant sur les entreprises et les ménages.
- Flécher une partie du produit de la fiscalité carbone vers les actions en faveur du climat : soutien aux énergies renouvelables, aux réseaux de chaleur, aux véhicules électriques et hybrides, à l'isolation des bâtiments...